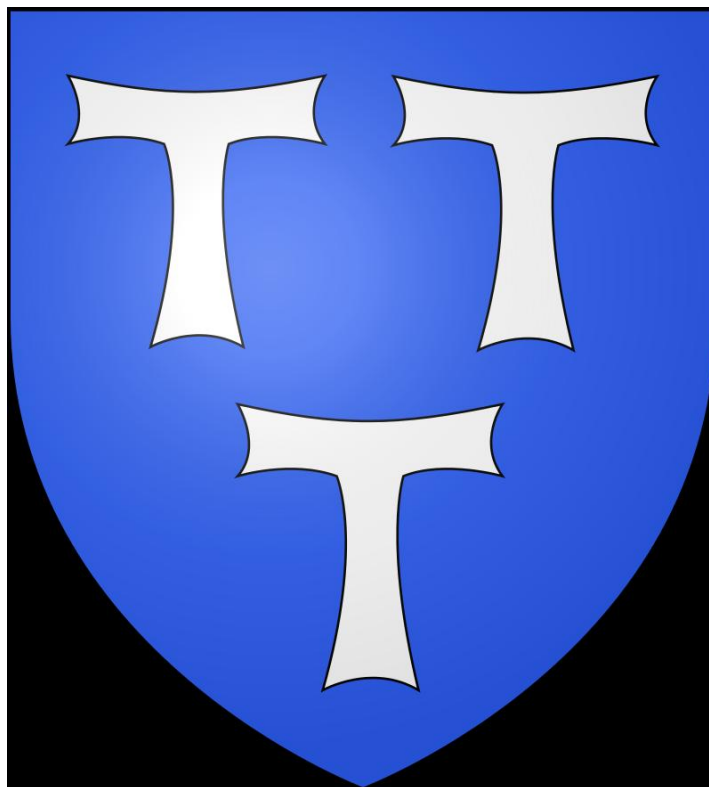


Quelo (Quello), Jean, seigneur de Trélan en Batz-sur-Mer (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)



Armes. D'azur à trois raffles d'argent.

Ou D'azur à trois taux ou croix de Saint-Antoine d'argent

Jean Quelo appartient à une famille de marchands marinières du Croisic dont la trajectoire se suit depuis le début du XV^e siècle (GALLICE, « *Les marchands...* », voir « Index des marchands marinières du Croisic » sur le et site « Archives remarquables »). À la fin du XV^e siècle, les Quelo occupent une position notable dans la paroisse de Batz où ils sont engagés dans la vie paroissiale et municipale et sont alliés aux familles qui comptent sur place. L'engagement militaire de ses membres au service du duc vaut à Jean, son fils, Éon, et un de leurs descendants, un anoblissement personnel. Il semble que l'un de leurs descendants, Jean, sans doute le petit-fils de Jean l'anobli, ait exercé une activité de notaire. Toutefois, en 1513, aucun Quelo n'est recensé dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Batz – bien qu'Yvon s'affiche comme seigneur de Kerdréan et Jean, de Trélan. Aussi, en 1536, Claude (fils d'Yvon) et Jean, tenant des terres nobles, sont-ils assujettis à la taxe de franc-fief.

Ce paiement équivaut à une reconnaissance de leur statut, ce qui leur donne une visibilité sociale nouvelle.

À la fin du XIV^e siècle, ces deux terres nobles étaient en possession de deux familles très anciennement implantées sur la paroisse de Batz comme paraît en attester le fait qu'elles portent le nom d'une terre éponyme. Elles sont citées dans un minu de rachat, non daté, qui fait suite au décès, survenu le 18 avril 1404, d'Aliette de Trélan qui laisse deux filles, l'une mariée à Bonnabes de Tréal, et l'autre à Guillaume de Kerderien (Kerdrien). Sur ce minu sont enregistrés 47 aires de salines et 3 livres 1 sous 5 deniers de rente tenus à foi, hommage et rachat du duc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462). Par un jeu d'alliances matrimoniales, dont la documentation n'a pas gardé trace, ces terres passent ensuite à deux branches des Quelo.

Le 12 août 1408, se rencontre Jouhan Quelo (*ibid.*, B 1462).

Le 19 août 1413, dans un fragment de compte portuaire, Denis, maître d'une « escaffé » chargée de 8 muids de sel, gagne, Redon (*ibid.*, B, brefs et comptes de ports, 13).

À la fin 1421 ou au début 1422, il se retrouve, ainsi que Jean Quelo (sans doute celui qui fut anobli, ci-dessous), dans la liste des assujettis à l'emprunt levé par Jean Mauléon. Cotisant respectivement pour 1 noble et 1 écu (*ibid.*, E 205/3).

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande rédigé en 1452 (*ibid.*, B 1489 [A]), qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figurent Azelice, fille de Guillo Quelo ; Bertho et Jean Quelo (f^o 93 v^o) ; Denis Quelo, et les enfants de Jean Conan et de Michelle Quelo, de Saillé (f^o 42 v^o) ; Raoul Quelo (f^o 42 v^o).

Raoul pourrait être le père de Jean l'anobli. Il est signalé le 15 février 1459 (n.st.) ainsi qu'Éonnet Quelo (*ibid.*, B 751). Sa maison est signalée le 22 août 1460, rue du Croisic (*ibid.*, B 1484, aveu Tiphaine Jollan), et encore le 29 janvier 1465 (n. st.) ainsi que celle de Denis Quelo (*ibid.*, B 1447, aveu Michel Mezia). En 1495, le « pourvroay » (dénombrement) des biens tenus de la seigneurie de Campsillon en la paroisse de Batz, l'enregistre comme décédé laissant une veuve qui a épousé Jean Loysel de Montoir. Ce document recense 10 œillets de saline lui ayant appartenu, dont sept d'entre eux sont à cette date en possession de Jacques Quelo (*ibid.*, 1 E 160,16 v^o, 27-28).

Raoul Quelo a aussi une fille qui est notée, le 23 octobre 1476, dans un aveu rendu au duc par le seigneur d'Escoublac, comme marié à Jean Conan (*ibid.*, B 1450, acte où figurent

également Denis, Alain et Nicolas Quelo). Elle se prénomme Michelle qui le 24 octobre 1495, est mentionnée veuve de Jean Conan (*ibid.*, B 1464)

Jean, fils de Raoul ainsi qu'il est mentionné le 8 avril 1467 dans un acte passé dans sa maison de Kerdréan (*ibid.*, B 1443, avec Thomas Jouhanno) pourrait être celui qui, le 29 avril 1437, ainsi que son fils Éon, pour des faits qui nous restent inconnus, mais qui ont trait à leur situation sociale et à leur engagement militaire sur mer, sont récompensés par le duc Jean V. Au vu du « bon rapport » concernant leur « bon et honneste gouvernement » et parce qu'ils ont « puissance et faculté qu'ils ont en corps et en biens a bien nous servir », ils sont anoblis et exempts de fouage, eux deux et « leur principal héritier » ; en conséquence les paroissiens de Batz déchargés d'un feu de fouage (*ibid.*, B 129, n° 227, BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2263). Il s'agit d'un anoblissement personnel. Aucune terre n'est citée qui jusqu'alors tenue roturièrement serait désormais exempte de rente versée au duc. C'est peut-être sa veuve, sans que son nom soit précisé, qui est citée le 1^{er} juillet 1479 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472).

Est-ce cet Éon ou son descendant qui décède avant le 9 février 1469 ; puisqu'à cette date, dans un confront d'œillet de saline, est citée la veuve d'Éonnet Quelo (*ibid.*, B 571). Sa veuve est Raoulette Boedic mentionnée dans une procédure portée en appel devant les Grands Jours des grégaires de l'évêque de Nantes, le 6 mars 1477 (*ibid.*, B 8, f° 32). Le couple semble être resté sans descendance ; en effet, le 5 août 1480, les héritiers Éonnet Quelo sont cités dans un confront d'œillets de saline (*ibid.*, B 750). Raoulette Boedic, sa veuve, se remarie avec Jean Giffart (*ibid.*, B 751).

C'est sans doute le petit-fils de Jean l'anobli, prénommé également Jean, qui est cité le 24 juin 1460 (*ibid.*, B 1484) ; le 20 octobre 1463 (*ibid.*, B 1522, f° 924) : et qui, le 14 février 1472, s'engage, avec d'autres, derrière le duc contre l'évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238 ; voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130) ; le 12 décembre 1472, il comparait à une montre tenue à Nantes comme « jusarmier » et choisit comme capitaine le sire de Rieux ; en 1476 figure parmi les feudataires du « terrouer » de Guérande, se présentant avec « un cheval, en habillement de brigandine, sallade, banniere, vouge, espee et dage (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 472-473). Le 3 juin 1478, il doit être celui qui est qualifié « de Kerdran » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 760). Il pourrait être encore ce Jean qui exerce comme notaire entre le 27 septembre 1460 (*ibid.*, B 1456) et le 23 juin 1478 (*ibid.*, B 1447, au moins sept occurrences entre ces dates). Il est cité : le 6 mai 1469, comme

débirentier, au Croisic, de Guillaume de Tréguz, lui devant 30 sous de rente (*ibid.*, B 1484) ; le 15 octobre 1469 en possession d'une garenne mentionnée (*ibid.*, B 1484, aveu Blanche Garnier) et d'un moulin mentionné, le 8 février 1478 (n. st.), comme ayant appartenu à feu Jean Quelo (comprendre sans doute l'anobli décédé avant cette date (*ibid.*, B 1443, aveu Mahé Chauvette) ; le 16 mars 1485, en possession d'une maison et un courtil rue du Croisic qui paraît avoir appartenu à Raoul (*ibid.*, B 1447, aveu Perroche Codz). Il disparaît avant le 7 janvier 1494 (n. st.), la maison des « hoirs » Jean Quelo est alors signalée Grande-Rue au Croisic (*ibid.*, B 1443, aveu Guillaume Le Poitevin). Peut-être est-ce lui qui épouse l'héritière de Guillaume de Kerdréan précédemment citée.

Jean Quelo laisse trois enfants : Guy, Yvon, et Guillemette. Dans un acte du 12 août 1502, Guy est qualifié de fils aîné et « héritier principal et noble » de Jean Quelo, et Yvon de « frère juveigneur » de Guy et comme ayant droits de Guillemette (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p.472).

Guy disparaît avant le 24 janvier 1511 (n.st.) : à cette date dans une transaction passée avec Silvestre de La Lande, Yvon y est en effet déclaré « fils aîné, héritier principal et noble » de Jean Quelo (*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 472. Yvon paraît dans la documentation : le 25 avril 1500, « noble escuyer » Yvon Quelo, seigneur de Kerdréan, est acquéreur de 7 sous 6 deniers de rente pour la somme de 5 livres 10 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, 59 J 15) ; en mai 1511, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registre de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 39) dont il est procureur de mai 1513 à mai 1514 (*ibid.*, f° 45). Il est signalé comme avocat le 8 août 1515 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1169).

Yvon Quelo épouse Perrine Pineau. De ce mariage sont issus un fils, Claude, et une fille, Françoise (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 474, acte du 1^{er} février 1545 n.st.]). Yves décède avant 1520 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1442, ci-dessous). Devenue veuve, Perrine est alors concernée par diverses procédures : le 4 août 1520, évocation à Nantes est obtenue par Françoise Quelo et son époux Molle (le prénom est omis (*ibid.*, B 25, f° 140 v°) ; et le même jour, Perrine – mentionnée comme « veuve de », mais le nom du défunt est laissé en blanc – reçoit sauvegarde sur les lieux du Parc et de Kerdréan (*ibid.*, B 25, f° 141, acte adressé aux juges de Vannes ; le Parc en Guérande est concerné car lors d'une première alliance, Perrine a épousé un seigneur du Parc dont elle a un fils, Yves Morio). D'autres procès sont à signaler : le 4 février 1531 (n.st.), en tant que tutrice de Claude Quelo son fils (*ibid.*, B 33, f° 15 v°,

évocation à Vannes) ; le 28 février 1531 (n.st.), contre Julien de Saint-Martin (*ibid.*, B 33, f° 33, appel en parlement).

Le 14 juillet 1536, Yves Morio, procureur de Perrine Pineau, sa mère, tutrice de Claude Quelo, au titre de la taxe de franc-fief, pour la maison noble et appartenante de Kerdréan, doit verser 60 livres tournoi (*ibid.*, B 3022, f° 43 v° et site « Archives remarquables »). Le 8 juillet 1542, il présente au roi un minu pour ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat, dans le domaine royal de Guérande, soit : une garenne dans la paroisse de Batz, un moulin à vent appelé le moulin de Kerdréan situé entre les villages de Kervallet et de Kermoisan, et deux pièces de terre contenant 8 journaux (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1442, il est indiqué qu'il est le fils d'Yvon Quelo décédé depuis vingt ans, mention en *ibid.*, 1523, f° 204 v°).

Claude Quelo épouse Isabeau Le Bihan et de cette union naît Yves (ROSMODEUC, *op. cit.*, t. I, p. 473. Il meurt en Angleterre. En effet, il est indiqué, le 21 juin 1550, que, lors des guerres, il fut « pris sur mer par les Anglais ou leurs alliés et mis à rançon et iceluy lieu decedé » (*ID.*, *ibid.*, t. I, p. 473, à cette date Perrine Pineau est encore en vie).

Une autre branche se dessine avec Denis Quelo. Le 22 août 1463, alors âgé de 32 ans et demeurant au Croisic, il témoigne lors de l'affaire des sauf-conduits vendus frauduleusement à des marchands anglais. Il y est encore mentionné Yvon Quelo, dont le clerc, Yvon Le Bouteiller, se trouve en Angleterre en possession de deux sauf-conduits « fenestres » signés de Pierre Raboceau et que celui-ci lui avait confiés pour les placer. Par ailleurs, Tiphaine Quelo est l'épouse de Rodrigo de Guérande, nom à rapprocher de celui de Guillaume Rodrigo, de Bourgneuf; dont les affaires en lien avec l'Angleterre ont « beaucoup d'ampleur ». C'est tout un réseau commercial reliant les bassins salicoles bretons et l'Angleterre qui se dessine, dont les membres n'hésitent pas, le cas échéant à recourir à des méthodes illégales (*ibid.*, E 198/29, f° 1, voir, f° 111-112, 116-117, 121-1122, GALLICE, Alain, MOAL, Laurence, « Scandale à la chancellerie ducale bretonne en 1463. L'affaire des sauf-conduits : une affaire d'État », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, t. 149, 2014.). L'activité commerciale des Quelo se retrouve ensuite le 21 juin 1464, Denis Quelo, ainsi que Jean Conan et Guillaume Trestan sont en procès avec un marchand de Rouen à propos de 300 pièces d'argent (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, f° 78 v°). L'usage de méthodes que la justice peut condamner se retrouve, en 1471 (ou avant 1466), lorsque Quelo (cité sans prénom mais qui pourrait être Denis), avec

Alain Bouchart, Jean de Cleuz, Carné et d'autres Croisicais, s'emparent, au large de Belle-Île de trois navires dont une « escarraque », partie de San Lucar, affrétée par Ambroise Lomelin et André Spinolle et dont la cargaison est estimée à 15 000 écus (PORT, Étienne, « Alain Bouchard, chroniqueur breton », *Annales de Bretagne*, t. 36, 1924-1925, p. 96-527 ; t. 37, 1925-1926, p. 68-101, ici 1934, p. 517-522 : voir aussi GALLICE, « Les bavures... », p. 7-8).

Denis Quelo se retrouve ensuite les : 17 et 18 juillet 1475 dans la bailliée des « frosts en l'isle du Croisic », ainsi qu'Alain Quelo (qui pourrait être son fils). Ils participent aux enchères et se rendent acquéreurs d'une pièce de terre d'une superficie de 5 journaux et 3 seillons (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 682). Le 6 juillet 1478, Denis figure parmi les « plusieurs nobles, bourgeois et gens notables de la paroisse de Batz », qui paraphent l'acte qui entérine la venue de frère François Dignan, dominicain du couvent Saint-Yves de Guérande, afin de prêcher le carême (*ibid.*, G 632, papiers intercalés, ce compte porte aussi mention de l'inhumation d'un fils de Jean Quelo).

Denis Quelo disparaît avant le 11 mars 1481 (n.st.), puisqu'à cette date sont cités Tiphaine Quelo et les enfants Denis Quelo à propos d'une rente (*ibid.*, B 1443, aveu de Amaury de La Haye).

Alain Quelo, en août 1487, est parmi ceux qui sont concernés par l'enquête visant « plusieurs cas, délitz de lèse majesté, ingratitude, rébellion désobeissance » pour avoir suivy le party des François », puis parmi ceux dont les biens sont confisqués (*ibid.*, B 10 f° 249-250, acte scellé du 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73). Ses biens sont transférés dans un premier temps, le 1^{er} novembre 1487, à Éonnet de Vallée – qui a épousé une sœur de Jean Quelo (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, f° 14 v° et ci-dessus) puis, le 16 octobre 1489, sans doute restitués et à nouveau confisqués, à Yves de Bésit procureur de Guérande, qui reçoit également ceux de Philippe de Fresnay (*ibid.*, B 12, f° 10 ; voir GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p. 72-83).

Le 7 juillet 1490, il est une des trois parties prenantes dans les successions d'Hervé Job et de son épouse Guillemette Le Poitevin, dont il a épousé une des filles, nommée Perrine. À cette date, celle-ci est décédée, Alain agit en tant que garde de leur fils Jacques. Un premier partage avait porté sur trois maisons, un second attribue à Jacques Quelo un moulin à vent, place des moulins au Croisic, prisé 8 livres, 65 œilllets (estimés 58 livres 6 sous 7 deniers, une vieille « masière » et son courtil, rue Jagouzaut, 3 livres et 6 sous 10 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1378). Il est ensuite cité : en 1494, avec Julien Madec, dans un appel fait d'une sentence de l'officialité de Guérande devant celle de Nantes (*ibid.*, G 62, f° 288), en

1495, sur le « pourvoay », déjà cité, il est enregistré sa sœur, épouse d'Éonnet de Vallée, Jacques et son épouse, fille de Pierre de Lauvignac et le « douarain » de Raoul Quelo (comprendre sans doute fils et héritier de la douairière) (*ibid.*, 1 E 160, f° 1, 2 v°, 17,-18, 26 v-27, 28 v°) ; il est cité le 24 août 1497 (*ibid.*, B 1484), et le 8 avril 1500, Alain Quelo, ancien miseur, rend son compte pour l'année de son office (*ibid.*, E dépôt Le Croisic 11). Il meurt en 1512, « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t 33, 1894, p. 113-114 mentionné sous le nom de Gouvello, père de Jacques ; et site « Archives remarquables »).

Le 22 septembre 1509, Jacques est fermier du billot de la paroisse de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, f° 170 v°). Le 19 mars 1500, en présence de Jacques Quelo, Éonnet de Vallée vend 16 œillets de saline pour 220 livres (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 135-136) Le 25 octobre 1505, Jacques Quelo « du Croisic » passe contrat d'« atournance » avec François Baye et promet payer 60 sous de rente à Jean Le Pennec (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 52, p. 150-151).

Il épouse Françoise Jego, avant le 22 mai 1501, leur maison étant évoquée à cette date (*ibid.*, E 1378, François est dite sœur de Guillaume Jego). De ce mariage est issu Jean, connu comme seigneur de Trélan (*ibid.*, B 1446), en cela il doit être un descendant d'Aliette de Trélan puis de Bonabes de Trélan. Il est ainsi qualifié le 12 décembre 1522, comme parrain de Michelle, fille de Georges Chereau (*ibid.*, 1 Mi ec (R 1) (A), f° 187 v°).

Les 15 et 16 mai 1534, Jean Quelo comparaît à la montre parmi les « les faisans ung archier », le commissaire notant : « sauff a le recharger si estre doibt » (transcription, f° 5 v° et site « Archives remarquables »). Toutefois, le 14 juillet 1536, il est taxé au titre de la taxe de franc-fief pour l'« herbregement » noble de Trélan avec ses appartenances (valeur estimée à 6 livres de revenus nobles) et 19 œillets de saline (appréciés 9 livres de rente), et verse à ce titre 90 livres tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 42 et site « Archives remarquables »).

Jean Quelo épouse Isabeau Labbé qui disparaît vers 1538 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465, six occurrences du couple dans les registres de baptêmes du Croisic entre 1523 et 1533).

Nous retrouvons Jean Quelo : le 21 septembre 1539 parmi ceux formant la « plus saine et maire partie des paroissiens » de Batz (*ibid.*, 14 JJ Le Croisic 37) et le 5 décembre 1539

(*ibid.*, B 1459). Le 2 mai 1540, il figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472 ; voir aussi *ibid.*, B 1527, f° 2794 ; *ibid.*, B 1522, f° 919). Le 14 mai 1540, il rend hommage au roi pour un moulin à vent, 29 œillets de saline et comme curateur de sa fille de 11 autres œillets (*ibid.*, B 2413, f° 169). Le 16 juin 1540, noté « noble homme » Jean Quelo présente au roi un minu de ce qu'il tient de lui à foi, homme et rachat, soit un moulin à vent au Croisic et 34 œillets. L'acte est passé dans sa maison du Croisic, biens qui sont dits être venus de la succession de ses père et mère (*ibid.*, B 1446) et le même jour, en tant que veuf d'Isabeau Labbé, décédée il y a deux ans, et garde de Nicolas et Françoise, il présente un minu pour 105 œillets (*ibid.*, B 1465 ; mention, *ibid.*, B 1519, f° 1703).

Dans la réformation de 1541, il est encore cité François Quelo (époux de Perrine Cabelguen, 7 septembre 1520), héritier d'un Alain Quelo, qui n'est pas le père du seigneur de Trélan (*ibid.*, B 1493, f° 14 v°) et Jeanne Quelo femme de Jehan de Keriar (?).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Quelo (Quello) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024